

## Transports

Gouvernement du Québec

### Décret 977-2004, 20 octobre 2004

Loi sur la voirie  
(L.R.Q., c. V-9)

CONCERNANT les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports

ATTENDU QUE, en vertu de l'article 2 de la Loi sur la voirie (L.R.Q., c. V-9), le gouvernement détermine, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, les routes dont le ministre des Transports est responsable de la gestion;

ATTENDU QUE, en vertu du premier alinéa de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, par décret publié à la *Gazette officielle du Québec*, déterminer qu'une route sous la gestion du ministre devient, à compter de la date indiquée au décret, gérée par une municipalité selon la sous-section 22.2 de la section XI de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) ou, le cas échéant, selon le chapitre 0.1 du titre XIX du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1);

ATTENDU QUE les décrets numéros 292-93 du 3 mars 1993, 492-93 du 31 mars 1993, 1127-93 du 11 août 1993, 1607-93 du 17 novembre 1993, 1292-94 du 17 août 1994, 73-95 du 18 janvier 1995, 485-95 du 5 avril 1995, 325-96 du 13 mars 1996, 686-96 du 5 juin 1996, 1410-96 du 13 novembre 1996, 723-97 du 28 mai 1997, 1538-97 du 26 novembre 1997, 724-98 du 27 mai 1998, 1565-98 du 16 décembre 1998, 938-99 et 939-99 du 18 août 1999, 154-2000 du 16 février 2000, 871-2000 du 28 juin 2000, 945-2000 du 26 juillet 2000, 114-2001 du 14 février 2001, 978-2001 du 23 août 2001, 529-2002 du 1<sup>er</sup> mai 2002, 950-2002 du 21 août 2002, 533-2003 du 11 avril 2003, 788-2003 du 16 juillet 2003, 1168-2003 du 5 novembre 2003, 39-2004 du 14 janvier 2004, 216-2004 du 17 mars 2004, 395-2004 du 21 avril 2004 et 743-2004 du 4 août 2004 ont déterminé, par municipalité, les routes dont le ministre des Transports est responsable de la gestion;

ATTENDU QU'il y a lieu, en vertu du présent décret, de modifier les annexes de ces décrets afin de corriger la description de certaines routes, de retirer des routes actuellement sous la gestion du ministre et de faire état des routes ayant été l'objet d'un réaménagement géométrique ainsi que de celles ayant fait l'objet d'un changement de largeur d'emprise;

ATTENDU QU'il y a lieu, en vertu du présent décret, de modifier les annexes de ces décrets afin de déterminer que certaines routes sous la gestion du ministre deviennent sous la gestion des municipalités où sont situées ces routes;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre des Transports et de la ministre déléguée aux Transports :

QUE les annexes des décrets numéros 292-93 du 3 mars 1993, 492-93 du 31 mars 1993, 1127-93 du 11 août 1993, 1607-93 du 17 novembre 1993, 1292-94 du 17 août 1994, 73-95 du 18 janvier 1995, 485-95 du 5 avril 1995, 325-96 du 13 mars 1996, 686-96 du 5 juin 1996, 1410-96 du 13 novembre 1996, 723-97 du 28 mai 1997, 1538-97 du 26 novembre 1997, 724-98 du 27 mai 1998, 1565-98 du 16 décembre 1998, 938-99 et 939-99 du 18 août 1999, 154-2000 du 16 février 2000, 871-2000 du 28 juin 2000, 945-2000 du 26 juillet 2000, 114-2001 du 14 février 2001, 978-2001 du 23 août 2001, 529-2002 du 1<sup>er</sup> mai 2002, 950-2002 du 21 août 2002, 533-2003 du 11 avril 2003, 788-2003 du 16 juillet 2003, 1168-2003 du 5 novembre 2003, 39-2004 du 14 janvier 2004, 216-2004 du 17 mars 2004, 395-2004 du 21 avril 2004 et 743-2004 du 4 août 2004 concernant les routes dont la gestion incombe au ministre des Transports soient modifiées, en regard des municipalités indiquées, par les corrections à la description, les retraites, les réaménagements géométriques et les changements de largeur d'emprise des routes énumérées en annexe au présent décret;

QUE le présent décret prenne effet à la date de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Le greffier du Conseil exécutif,  
ANDRÉ DICAIRE

**ANNEXE****ROUTES DONT LA GESTION INCOMBE AU  
MINISTRE DES TRANSPORTS****NOTE DE PRÉSENTATION****A. CORRECTION À LA DESCRIPTION,  
AJOUT OU RETRAIT**

Les routes identifiées dans les sections « Correction à la description », « Ajout » ou « Retrait » de l'annexe du présent décret ont été décrites pour chaque municipalité où elles sont situées à l'aide des cinq éléments suivants :

- 1° Classe de la route
- 2° Identification de section
- 3° Nom de la route
- 4° Localisation du début
- 5° Longueur en km

**1° Classe de la route**

La nomenclature des classes de routes provient de la classification fonctionnelle établie par le ministère des Transports.

**2° Identification de section**

Les routes sont identifiées par une séquence de chiffres composée de sept groupes différents :

Route:      Groupe 1: numéro de la route  
                  Groupe 2: numéro du tronçon de la route  
                  Groupe 3: numéro de la section de la route

Sous-route: Groupe 4: le seul chiffre autre que le zéro pouvant apparaître dans ce groupe est le 3 et il est utilisé lorsqu'on identifie une ou plusieurs bretelles

Groupe 5: ce groupe de chiffres indique un numéro séquentiel de carrefour à l'intérieur d'un tronçon routier

Groupe 6: lettre identifiant la bretelle, le cas échéant

Groupe 7: lettre identifiant le type de chaussée  
 (C: contiguë S: séparée)

**3° Nom de la route**

Pour les routes dont le numéro est inférieur à 1 000, c'est ce numéro qui est inscrit dans cet élément et non l'odonyme. Pour les routes dont le numéro est de 10 000 et plus, c'est l'odonyme qui est utilisé au lieu du numéro de la route.

Lorsqu'il existe le long d'une section de route une ou plusieurs bretelles, on inscrit également dans cet élément le nombre total de bretelles rattachées à cette section ; on retrouve alors sous la rubrique « Longueur en km » la longueur cumulée de toutes ces bretelles.

**4° Localisation du début**

Cet élément contient la description d'un repère physique pour localiser le début d'une section de route.

**5° Longueur en km**

La longueur en kilomètre est inscrite pour chaque route ou partie de route. Cette longueur, établie par le ministre des Transports, correspond à la distance parcourue par un véhicule entre deux points, et ce, sans que soit prise en considération la configuration de la route (nombre de voies, surlargeurs, etc.). Ainsi, la longueur est la même que ce soit une autoroute ou une route collectrice.

**B. CHANGEMENT DE LARGEUR D'EMPRISE**

Les routes identifiées dans la section « Changement de largeur d'emprise » de l'annexe du présent décret ont été décrites, pour chaque municipalité où elles sont situées, à l'aide des six éléments suivants :

**1° Identification de section**

Dorénavant, les routes sont identifiées par une séquence de chiffres composée de trois groupes différents :

Route:      Groupe 1: numéro de la route  
                  Groupe 2: numéro du tronçon de la route  
                  Groupe 3: numéro de la section de la route

**2° Nom de la route****3° Nom de l'arpenteur-géomètre****4° Numéro des minutes****5° Numéro du plan****6° Longueur en km****C. RÉAMÉNAGEMENT GÉOMÉTRIQUE**

Les routes identifiées dans la section « Réaménagement géométrique » de l'annexe du présent décret ont été décrites à l'aide des cinq éléments de la section A ci-dessus ainsi que du numéro de plan, du nom de l'arpenteur-géomètre et du numéro de ses minutes.

NOTE: En raison de contraintes techniques, la désignation des lieux apparaissant à l'annexe n'est pas nécessairement conforme aux normes de la Commission de toponymie.

## CORRECTIONS À LA DESCRIPTION :

**HATLEY, CT (4505500)**

<b>Classe de route</b>	<b>Identification de section</b>	<b>Nom de la route</b>	<b>Localisation du début</b>	<b>Longueur en km</b>
Collectrice	00108-01-090-0-00-0	Route 108	Limite Hatley VL	4,85

et

**ASCOT, M (4301500)**

Collectrice	00108-01-100-0-00-8	Route 108	Limite Hatley, ct	3,48
-------------	---------------------	-----------	-------------------	------

est remplacée par

**HATLEY, CT (4505500)**

Collectrice	00108-01-095-000-C	Route 108	Ancienne limite Hatley, vl	7,56
-------------	--------------------	-----------	----------------------------	------

et

**WATERVILLE, V (4408000)**

Collectrice	00108-01-105-000-C	Route 108	Limite Hatley, ct	0,77
-------------	--------------------	-----------	-------------------	------

**SAINT-ALBAN, M (3409700)**

<b>Classe de route</b>	<b>Identification de section</b>	<b>Nom de la route</b>	<b>Localisation du début</b>	<b>Longueur en km</b>
Collectrice	40631-01-000-0-00-2	Rang de l'Église Sud	Intersection route 354	1,29
Collectrice	40631-02-000-0-00-0	Rue Principale	369 mètres au sud du RG Rivière Ste Anne	1,32

est remplacée par

Collectrice	40631-01-000-000-C	Rang de l'Église Sud	Intersection route 354	2,61
-------------	--------------------	----------------------	------------------------	------

## RETRAITS :

**LUCEVILLE, VL (0909000)**

<b>Classe de route</b>	<b>Identification de section</b>	<b>Nom de la route</b>	<b>Localisation du début</b>	<b>Longueur en km</b>
Collectrice	96260-06-000-0-00-2	Rue Saint-Pierre	Limite Sainte-Luce P	0,85

**SAINT-ANACLET-DE-LESSARD, P (1003000)**

<b>Classe de route</b>	<b>Identification de section</b>	<b>Nom de la route</b>	<b>Localisation du début</b>	<b>Longueur en km</b>
Collectrice	96260-04-020-000-C	Route Principale	Intersection rue de la Gare	4,14

**SAINTE-LUCE, P (0909500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	96260-05-000-0-00-4	2 <sup>e</sup> Rang Ouest	Limite Saint-Anaclet-de-Lessard VL	3,17

**RAPIDES-DES-JOACHIMS, M (8410000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Acc. ress.	25195-01-000-0-00-07	Chemin Dumoine	1 200 mètres au nord int. chemin McConnell	0,40

**VAL-DES-MONTS, M (8201500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Local 3	28235-01-010-000-C	Ancienne route 366	Intersection route 366	0,44
Local 2	28236-01-010-000-C	Ancienne route 366	Intersection route 366	0,79
Local 2	28237-01-010-000-C	Ancienne route 366	Intersection route 366	0,21

## RÉAMÉNAGEMENTS GÉOMÉTRIQUES :

**BARNSTON, CT (4404000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Nationale	00141-01-090-0-00-1	Route 141	Limite Coaticook V	9,38

**est remplacée par**

Nationale	00141-01-090-000-C	Route 141	Ancienne limite Coaticook, v	9,35
-----------	--------------------	-----------	------------------------------	------

selon le plan TR20-6173-9506 préparé par Luc Bouthillier, a.g., sous le numéro 794 de ses minutes

**SAINT-GRÉGOIRE-DE-GREENLAY, VL (4208500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00249-01-081-0-00-3	Route 249	Lim. Saint-François-Xavier-de-Brompton P	0,13
Régionale	00249-01-084-0-00-0	Route 249	Pont sur route 249	1,63

et

**WINDSOR, V (4209000)**

Régionale	00249-01-091-0-00-1	Route 249	Limite Saint-Grégoire-de-Greenlay VL	0,15
Régionale	0249-01-110-0-00-8	Route 249	Intersection route 143	3,62

**est remplacée par****WINDSOR, V (4208800)**

Régionale	00249-01-100-000-C	Route 249	Limite Saint-François-Xavier-de-Brompton, p	5,46
-----------	--------------------	-----------	---	------

selon le plan TR20-6100-9727 préparé par Luc Bouthillier, a.g., sous le numéro 846 de ses minutes

**SAINT-HERMÉNÉGILDE, M (4401500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	74931-01-010-0-00-3	Neuvième Rang	Intersection route 251	9,48
<b>est remplacée par</b>				
Collectrice	74931-01-011-000-C	Neuvième Rang	Intersection route 251	9,27
selon le plan 622-96-FO-022 préparé par Luc Bouthillier, a.g., sous le numéro 768 de ses minutes				

**SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, M (4205000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00243-01-170-0-00-8	Route 243	Limite Saint-Joachim-de-Shefford CT	7,30
Régionale	00243-01-180-0-00-6	Route 243	Intersection route 220	1,69
Collectrice	00220-01-010-0-00-0	Route 220	Intersection route 243	1,91
<b>est remplacée par</b>				
Régionale	00243-01-170-000-C	Route 243	Limite Saint-Joachim-de-Shefford, p	7,29
Régionale	00243-01-185-000-C	Route 243	Intersection route 220	1,54
Collectrice	00220-01-010-000-C	Route 220	Intersection route 243	1,90
selon le plan TR20-6174-9601 préparé par Luc Bouthillier, a.g., sous le numéro 844 de ses minutes				

**SAINTE-MARIE, V (2603000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	00216-03-061-0-00-2	Route 216	Limite Saint-Elzéar, m	2,68
selon le plan TR20-3471-9151 préparé par Lucien Marquis, a.g., sous le numéro 847 de ses minutes				

**STOKE, CT (4200500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	00216-01-090-0-00-1	Route 216	Limite Fleurimont M	10,56
<b>est remplacée par</b>				

**STOKE, M (4200500)**

Collectrice	00216-01-090-000-C	Route 216	Ancienne limite Fleurimont, m	10,52
selon le plan TR20-6174-8302-B préparé par Luc Bouthillier, a.g., sous le numéro 848 de ses minutes				

**VAL-DES-MONTS, M (8201500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	00366-01-162-000-C	Route 366	Intersection Nord route 307	12,56

est remplacée par

**VAL-DES-MONTS, M (8201500)**

Collectrice	00366-01-163-000-C	Route 366	Intersection route 307	12,29
Local 3	28235-01-010-000-C	Ancienne route 366	Intersection route 366	0,44
Local 2	28236-01-010-000-C	Ancienne route 366	Intersection route 366	0,79
Local 2	28237-01-010-000-C	Ancienne route 366	Intersection route 366	0,21

selon le plan 622-87-KO-081 préparé par André Defayette, a.g., sous le numéro 2249 de ses minutes

**VAL-JOLI, M (4209500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00143-01-260-0-00-1	Route 143	Limite Brompton CT	6,30
Régionale	00143-01-300-0-00-3	Route 143	Limite Windsor V	5,10

est remplacée par

Régionale	00143-01-260-000-C	Route 143	Ancienne limite Brompton, ct	6,29
Régionale	00143-01-300-000-C	Route 143	Limite Windsor, v	5,08

selon les plans TR20-6174-9205-B et TR20-6174-9118 préparés par Luc Bouthillier, a.g., respectivement sous les numéros 840 et 849 de ses minutes

**WATERVILLE, V (4408000)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	00108-01-105-000-C	Route 108	Limite Hatley, ct	0,77

et

**ASCOT, M (4301500)**

Régionale	00108-01-110-0-00-6	Route 108	Intersection route 143 Sud	3,30
Régionale	00143-01-160-0-00-2	Route 143	Pont sur rivière Coaticook	1,45

est remplacée par

**WATERVILLE, V (4408000)**

Collectrice	00108-01-105-000-C	Route 108	Limite Hatley, ct	0,77
Régionale	00108-01-110-000-C	Route 108	Intersection route 143 Sud	3,30
Régionale	00143-01-160-000-C	Route 143	Pont sur rivière Coaticook	1,45

Selon le plan TR20-6173-9327 préparé par Luc Bouthillier, a.g., sous le numéro 857 de ses minutes

## CHANGEMENTS DE LARGEUR D'EMPRISE:

**HATLEY, CT (4505500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Collectrice	00108-01-095-000-C	Route 108	Ancienne limite Hatley, vl	7,56
selon le plan 622-84-FO-0293 préparé par Luc Bouthillier, a.g., sous le numéro 869 de ses minutes				

**PASPÉBIAC-OUEST, M (0503500)**

Nationale	00132-18-090-0-00-4	Route 132	Limite Paspébiac M	2,73
-----------	---------------------	-----------	--------------------	------

**est remplacée par****PASPÉBIAC, V (0503200)**

Nationale	00132-18-090-000-C	Route 132	Ancienne limite Paspébiac, m	2,75
selon le plan TR-80-3174-0314 préparé par G. Magella Proulx, a.g., sous le numéro 2074 de ses minutes				

**SAINT-MALACHIE, P (1902500)**

Classe de route	Identification de section	Nom de la route	Localisation du début	Longueur en km
Régionale	00277-01-110-000-C	Route 277	Intersection route 216	4,40
selon le plan TR80-3476-0443 préparé par Lucien Marquis, a.g., sous le numéro 859 de ses minutes				